



Canada

Le 31 octobre 2025

Madame Isabelle Turcotte
Gestionnaire de commission
Agence d'évaluation d'impact du Canada
160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Madame,

Je vous remercie de me donner l'occasion de formuler des commentaires dans le cadre de la demande d'informations de l'évaluation régionale dans la région du Cercle de feu. Vous trouverez ci-dessous les réponses de Parcs Canada, classées par numéro de demande pour en faciliter la consultation. Elles sont le fruit des commentaires des experts de Parcs Canada qui connaissent bien la région du Cercle de feu et les demandes précises qui ont été reçues.

N'hésitez pas à communiquer avec Parcs Canada pour demander des précisions ou obtenir des renseignements supplémentaires à l'appui des travaux en cours dans le cadre de l'évaluation régionale.

Cordialement,

Jesse MacDonald
Scientifique spécialiste des évaluations d'impact
Parcs Canada – Direction de la gestion des ressources naturelles
149, chemin McDougal
Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0P0



DEMANDE 1. PROJETS ET INITIATIVES PERTINENTS POUR LA RÉGION DU CERCLE DE FEU

Conformément aux renseignements fournis dans le Formulaire de déclaration d'intérêt pour des soutiens experts et dans la Fiche d'information des autorités fédérales (FIAF), Parcs Canada a entrepris le projet Connaissances sur la biodiversité et le carbone d'O mushkegodans le cadre de l'Initiative de maintien de la biodiversité et de séquestration du carbone des basses terres de la baie d'Hudson et de la baie James. Parcs Canada fait ainsi équipe avec le Conseil Mushkegowuk, la Première Nation Weenusk, le parc national Wapusk et divers partenaires du milieu universitaire, des ONG et du gouvernement fédéral dans le but d'évaluer la biodiversité ainsi que l'étendue et la quantité des stocks et des flux de carbone des écosystèmes de milieu humide et de tourbière, des écosystèmes côtiers et marins des basses terres de la baie d'Hudson et de la baie James et des eaux marines adjacentes.

Les objectifs du projet sont d'enrichir les connaissances sur la fonction écologique et la fonction de régulation du climat de ces écosystèmes d'importance mondiale, de contribuer à la recherche et à l'intendance par les Autochtones et de favoriser la prise de décisions éclairées en matière de conservation de la biodiversité et de gestion du carbone dans la région. Pour plus de renseignements, consultez notre Formulaire de déclaration d'intérêt pour des soutiens experts.

DEMANDE 2. THÈMES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL – INFORMATIONS ET LACUNES

Étant donné que le projet Connaissances sur la biodiversité et le carbone d'O mushkegodans est une initiative menée par les Autochtones, avec le concours de Parcs Canada, nous n'avons pas d'autres renseignements à fournir en réponse à cette demande.



DEMANDE 9. AIRES PROTÉGÉES

Federal Conservation Tools and Approaches			
	Parcs nationaux (PN) et réserves de parcs nationaux(RPN)	Aires marines nationales de conservation (AMNC)	Aires protégées et de conservation autochtones (APCA)
Ministère responsable	Parcs Canada	Parcs Canada	S. O.
Cadre législatif	<i>Loi sur les parcs nationaux du Canada (LPNC)</i>	<i>Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada</i>	Pas encore défini par la législation fédérale à l'heure actuelle; diverses approches menées par des Autochtones.
Méthode d'établissement	Processus législatif ou décret en conseil avec examen parlementaire	Processus législatif ou décret en conseil avec examen parlementaire	Par le biais des lois, de la gouvernance et des systèmes de connaissances autochtones Aucun outil de conservation fédéral requis



Durée du processus d'établissement	De 5 à 12 ans; offre une protection permanente.	De 5 à 12 ans; offre une protection permanente et flexible.	
Objectif	Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs et exceptionnels des paysages naturels de chacune des 39 régions naturelles uniques du Canada, telles qu'identifiées dans le Plan du réseau des parcs nationaux; Favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ces ressources, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.	Protéger et conserver des aires marines représentatives pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de la population canadienne. Les AMNC protègent les écosystèmes marins et la biodiversité, conservent le patrimoine culturel, gèrent l'utilisation des ressources de manière écologiquement durable, appuient le leadership autochtone, créent des expériences agréables pour les visiteurs, favorisent la sensibilisation et la compréhension chez les Canadiens et procurent des avantages aux peuples autochtones et aux communautés côtières.	Des terres et des eaux où les gouvernements autochtones jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des écosystèmes grâce à la gouvernance, aux systèmes de savoirs et au droit autochtones.
Protection	S'applique aux terres et aux eaux douces, y compris les berges et les milieux humides.	S'applique aux océans, aux lacs, aux glaces, aux milieux humides, aux estuaires et aux autres terres côtières.	



<p>Méthode utilisée par les partenaires pour atteindre leurs objectifs de conservation communs</p>	<p>Parcs Canada évalue la faisabilité et l'intérêt de créer des parcs nationaux candidats en collaboration avec les instances provinciales, territoriales et autochtones concernées. Soucieux de favoriser la création et la gestion future des sites candidats, Parcs Canada négocie et conclut des ententes avec les organes de gouvernance autochtones, les provinces et les territoires, ainsi qu'avec d'autres partenaires. Ces processus collaboratifs contribuent à la réalisation des objectifs de conservation et de protection grâce à la prise de décisions concertées, à la mise en commun de connaissances variées et à la promotion d'une gestion à long terme par le biais de partenariats officiels. Parcs Canada consulte de nombreux intervenants, y compris des groupes environnementaux et des communautés locales, dans le cadre du processus d'évaluation de la faisabilité.</p>	<p>Parcs Canada évalue la faisabilité et l'intérêt de créer des aires marines nationales de conservation candidates en collaboration avec les instances provinciales, territoriales et autochtones concernées. Soucieux de favoriser la création et la gestion future des AMNC candidates, Parcs Canada négocie et conclut des ententes avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les communautés locales et les organes de gouvernance autochtones. Ces processus collaboratifs contribuent à la réalisation des objectifs de conservation et de protection grâce à la prise de décisions concertées, à la mise en commun de connaissances variées et à la promotion d'une gestion à long terme par le biais de partenariats officiels. Parcs Canada consulte de nombreux intervenants et groupes sectoriels, y compris des groupes environnementaux, dans le cadre du processus d'évaluation de la faisabilité. Pour plus de renseignements, consultez la Politique sur l'établissement et la gestion des aires marines nationales de conservation à l'adresse : https://parcs.canada.ca/amnc/faq/section</p>	
---	--	---	--

Remarque : La dernière ligne de ce tableau traite de la partie (b) de la demande 9, tandis que les autres lignes portent sur la partie (a).